

République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n°2024.05.08 Du 16 décembre 2024</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud 	<b>Objet : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand-Parc</b>	
Secrétaire de séance : Jean-Luc PRIEUR	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>	
En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 2 Votants : 32	<b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,	
Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Vu</b> l'avis favorable de la Commission Aménagement, Bâtiments, Transports, du 3 décembre 2024,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	<b>Considérant</b> la décision de la Commission des Finances de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand-Parc, lors de sa séance du 23 septembre 2024, d'attribuer à la ville de la Celle Saint-Cloud une subvention (fonds de concours) d'un montant de 182 482 €, au titre du retour incitatif 2024,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	<b>Considérant</b> l'opération de requalification de l'avenue Maurice de Hirsch, dont les travaux ont été réalisés du 17 juin au 30 aout 2024, pour un montant total de 528 774,38 € TTC, et n'ayant bénéficié d'aucune subvention,	
<u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	<b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b>	
Absents excusés : Vincent POUYET Birgit DOMINICI Carmen OJEDA-COLLET	A l'unanimité des membres présents et représentés,	
Absents ayant donné pouvoir : Birgit DOMINICI pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean François BARATON	<b>Décide</b> de solliciter de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand-Parc le fonds de concours d'un montant de 182 482 €, attribué au titre du retour incitatif 2024, afin de financer les travaux de requalification de l'avenue Maurice de Hirsch.	
	<b>Dit</b> que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.	
	 Le Maire,  Olivier DELAPORTE	
	<p><i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)</li> <li>- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)</li> </ul> <p><i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i></p>	
	Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20241216-2024-05-08-DE Date de réception préfecture : 23/12/2024	